



**CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTE DES SCIENCES**

***Procès-verbal***

**de la séance du 28 janvier 2020 à 16h30**

Salle de conférence du Décanat, Sciences II

**Présents** : D. Picard, T. Bürgi, E. Huysecom, T. Soldati, J.-P. Wolf, Y. Velenik, P.-Y. Morgantini, X. Perret, L. Guénée, S. Gariglio, H. Boutin, E. Peev, E. Ceylan, J. Martin, J. Moser, S. Müller, L. Marques

**1. Discussion avec Mme Cors-Huber, Directrice de la Division RH :**

**Clarification sur les rémunérations et cahiers des charges des assistants DIP, FNS et ERC – information sur le projet de loi rédigé par la Vice-rectrice Galliot**

Le Pr Wolf explique les problèmes rencontrés par le fait que les doctorants travaillent à 100% alors qu'ils sont employés à 70%, ce qui les pénalise dans les cotisations à la caisse de pension et les fait perdre la priorité pour obtenir une place en crèche. Mme Cors-Huber rappelle que si le contrat stipule un 70% ou 80% alors le doctorant doit travailler effectivement à ce taux-là et s'il travaille à 100% alors il s'agit d'un contrat inadapté.

Mme Cors-Huber explique le tableau qu'elle projette.

Le Président demande de quelle manière doivent être traités les Candocs qui acceptent un contrat à 30% à l'extérieur de l'Université pour compléter leur contrat à 70%. Le responsable hiérarchique peut-il refuser le contrat complémentaire à 30% si le-la Candoc doit travailler à 100% pour son sujet de thèse? Mme Cors-Huber répond par la négative, car le contrat est à 70% donc il doit travailler à 70%. Par contre, il serait préférable que l'Institution puisse lui trouver un mandat complémentaire de 30% en tant qu'assistant. Le Pr Wolf pense qu'on pourrait dire que la thèse n'est pas un travail, mais qu'il s'agit plutôt d'un développement personnel. Mme Cors-Huber indique que les professeurs ne peuvent pas empêcher les Candocs de travailler à côté pour gagner leur vie. Le Président explique que dans son cas, une Candoc a été obligée d'abandonner sa thèse suite à l'acceptation d'une charge complémentaire de 30 % et qu'il a dû s'en expliquer auprès du Fonds National.

Le Pr Soldati se demande comment procèdent les autres universités. Le Pr Wolf répond que l'Université de Lausanne fait des contrats Candocs à 100%.

Le Pr Soldati se demande s'il ne faudrait pas créer une fonction différente. M. Schaller rappelle qu'il est possible de faire un contrat Candoc à 70% et de compléter avec un contrat en suppléance pour complément de taux sur DIP.

Une discussion s'engage sur les taux d'engagement des Post-docs et la façon de les rémunérer.

Le Pr Picard pense qu'il s'agit d'un problème de langage entre notre Faculté, les RH et les autres facultés. A la Faculté des sciences et de médecine, un Candoc est un doctorant qui devrait être rémunéré à 100%, car il travaille effectivement à 100%. A l'Université 80% des doctorants sont soit en sciences, soit en médecine. Il faudrait peut-être créer une fonction « doctorant ». Mme Cors-Huber propose de faire un courrier dans ce sens au Rectorat, par contre, elle attire l'attention des membres du CPF sur le fait que cela entraînera certainement une baisse de salaire et de possibles inégalités de traitement.

Le Pr Wolf demande s'il est difficile de créer une fonction « doctorant plein temps » avec la possibilité de compléter avec un mandat en taux horaire. Mme Cors-Huber explique que cela est possible et rappelle que cette création de fonction devra être entérinée par le Conseil d'Etat pour qu'elle figure dans notre Règlement du Personnel. Le DIP est très attentif aux normes d'engagement et il se pourrait que le DIP refuse car le doctorant gagnerait moins qu'un assistant actuellement.

Le Vice-doyen Gander attire l'attention sur le fait qu'un doctorant n'est pas un employé de la Faculté. Il travaille pour lui. Il n'est pas assistant et n'est pas un étudiant, il est entre-deux. Mme Cors-Huber indique que c'est une piste à creuser.

Le Vice-doyen Wolfender pense que la fonction pourrait être créée et que la Faculté serait libre de l'utiliser ou pas.

Il est rappelé que le doctorant à plein temps peut avoir des tâches d'enseignement, ce qui est formateur.

Une discussion s'engage sur la fonction de doctorant et sur le fait que la source de financement devrait être indépendante du contrat, comme c'est le cas à Berne ou en Allemagne.

Le Président propose de créer un groupe de travail qui réfléchira à cette question et qui fera une proposition au Rectorat. Mme Cors-Huber craint que l'association des assistants ne pense que cela représentera une baisse de salaire et que le Conseil d'Etat passera tous les arguments à la moulinette.

Le Pr Picard pense que ce n'est pas le bon moment de rédiger cette proposition, car la Vice-rectrice Galliot travaille sur cette question et que s'il n'y a pas de nouvelles, c'est que cela n'est pas si simple. Le Président et S. Gariglio expliquent que ce n'est pas la réponse qu'ils ont obtenue lorsqu'ils l'ont invitée à venir discuter de ce point. Le Pr Picard est étonné et posera à nouveau la question lors d'une séance de l'Assemblée.

L. Guénée demande si l'octroi d'une bourse plutôt qu'un paiement de salaire ne réglerait pas le problème. Mme Cors-Huber explique que le problème de l'octroi d'une bourse ne donne pas droit à un statut de collaborateur et les cotisations ne sont pas prélevées. Par conséquent, le doctorant n'aurait pas le droit au chômage et n'aurait pas cotisé à la caisse de pension.

Il est demandé que les libellés des fonctions soient revus, car ils ne correspondent plus à la réalité. Les assistants devraient assister les professeurs en donnant des cours, rédiger les examens, etc., et le Candoc devrait faire une thèse. Les assistants ne devraient pas faire de thèse et ne devraient pas participer aux examens.

Le Président demande au Pr Picard de bien vouloir se renseigner auprès de la Vice-rectrice Galliot pour connaître l'avancement de son projet et savoir s'il faut créer un groupe de travail. Le Pr Picard indique que la séance de l'Assemblée aura lieu dans 3 semaines et qu'à cette occasion, il demandera comment procèdent les autres facultés.

Une première proposition de groupe est proposée : Vice-doyen Wolfender, H. Boutin, Vice-doyen Gander, S. Gariglio et le Président. Des membres de la Faculté de médecine seront ajoutés.

M. Schaller rappelle que ce groupe de travail devra être communiqué au Conseil décanal, il ajoute qu'il y a des départements qui rémunèrent des suppléances pour complément de taux.

## **2. Excusés et invités**

**Excusés** : C. Charbonnel, S. Rudaz, C. Bonvin, G. Schneeberger, M. Logeais, C. Mallet

**Invités** : C. Renner, M. Gander, J.-L. Wolfender, B. Schaller, M.-C. Cors-Huber, L. Scapozza

## **3. Annonce des divers**

Les divers suivants sont annoncés par les étudiants :

- Impact écologique de la Faculté des sciences
- Enregistrement des cours pour les étudiants qui ne peuvent pas y assister physiquement
- Salle dédiée à la prière
- Inscription aux examens
- Bibliothèque
- Introduction d'un cours de communication scientifique pour les masters
- Retour sur l'avis des 3 corps.

## **4. Adoption du procès-verbal du 8.10.2019**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité (16 oui, 0 non) avec remerciements à sa rédactrice, Lisette.

## **5. Communications du Président**

Le Président indique que le Bureau s'est réuni le 6 janvier et une demande pour avoir plus de transparence sur le rôle du Conseil y a été formulée. La page web du Conseil a été mise à jour avec les ordres du jour, les procès-verbaux, le rôle du Conseil participatif et les liens sur les divers règlements ont été ajoutés.

## **6. Communications du Doyen**

Le Vice-doyen Renner communique les points suivants :

- Le Doyen est parti pour 3 mois au Japon. Pendant cette période, le Vice-doyen Renner le

remplacera.

- Subsidés Tremplin : l'appel à candidatures est ouvert. Ce subside permet à des jeunes chercheuses à partir de Post-doc de dégager du temps d'enseignement pour leur recherche. En principe, il y a 1 ou 2 candidatures par année dont le dossier est retenu à la Faculté des sciences.
- Eccellenza 2020 Grants et Fellowships : félicitations pour les nombreuses candidatures proposées pour la Faculté des sciences.
- Charte du doctorat : le Rectorat a défini une charte avec l'obligation d'avoir un comité de thèse. Certaines sections le font déjà actuellement, mais celles qui ne le font pas doivent commencer à réfléchir sur son implémentation. Un retour sur ce point sera fait lorsqu'il y aura plus de détails.
- Nombre d'étudiants à l'Université : Des groupes de travail vont être constitués pour examiner les questions de la limitation du nombre d'étudiants, des besoins supplémentaires en locaux (auditoires, salles) etc.
- Jury pour le prix de l'innovation pédagogique : le représentant de la Faculté sera le Pr Andreas Mueller. La didactique des sciences est son domaine, il a d'ailleurs remporté un prix pour le projet ATHENA.
- Commission de l'égalité : la première réunion a eu lieu le 21 janvier et les Prs Kasparian et Charbonnel ont été élus co-présidents.
- NCCR : aucun projet de la Faculté n'a été accepté.
- Open access : les négociations sont très compliquées entre l'Université et les éditeurs, notamment Elsevier, nous espérons avoir les abonnements l'an prochain. Les négociations ont échoué pour Springer Nature, l'abonnement n'est plus reconduit.
- Nuit de la Science : les personnes intéressées à participer doivent s'annoncer auprès de leur représentant de section.
- My Science Career Days : cet événement aura lieu du 16 au 26 mars 2020 à Sciences II et Sciences III.
- Les doctorants financés par le FNS peuvent désormais demander une contribution pour les frais de garde externe de leurs enfants à travers le Flexibility Grant. Il est donc possible d'assurer un soutien financier aux familles des doctorants, en sus du fonds.
- L'adresse mail professionnelle @unige.ch ne doit pas être utilisée pour faire de la propagande politique.
- La Cérémonie en l'honneur des diplômés aura lieu le vendredi 27 novembre 2020 au Théâtre du Léman.

## **7. Présentation du Vice-doyen C. Renner : Plan de situation sur le projet Grand Centre**

La présentation est jointe au présent procès-verbal.

Cette présentation fait suite à la dernière séance du Conseil participatif durant laquelle des questions précises avaient été posées. Malheureusement, le Vice-doyen ne pourra pas répondre aux questions de locaux, parking, etc, car ces informations ne sont pas encore connues, la finalité de ce projet étant encore en discussion.

Cette présentation est donc informative.

Il est demandé s'il serait possible d'avoir une crèche au sein du Centre. Le Vice-doyen Renner répond que cela ne sera pas possible, car il y a un manque de place. Elle pourrait être créée ailleurs par exemple entre la rue Sainte-Clotilde et la rue des Bains.

H. Boutin demande si des auditoriums ou des salles pouvant accueillir tous les étudiants seront prévues.

Le Vice-doyen Renner répond qu'un auditoire de 600-700 places est prévu.

E. Peev demande comment vont se dérouler les déménagements. Le Vice-doyen Renner répond que par exemple, les personnes des Maraîchers déménageront à l'Ecole de physique. Le bâtiment des Maraîchers sera remis pour l'utilisation pour laquelle il a été prévu, à savoir des appartements. Il rappelle que tous les locaux n'appartiennent pas à l'Université, certains sont loués à l'Etat et les loyers sont parfois très onéreux.

Il est demandé si les aspects écologiques sont pris en compte, et noté que si le toit était orienté dans l'autre sens, il serait possible d'y installer des panneaux solaires. Le Vice-doyen Renner répond que de telles considérations seront prises en compte.

Le Vice-doyen Renner rappelle également que ce projet dépasse déjà les quotas d'occupation du sol prévus pour ce secteur. Ce projet doit être accepté par le Conseil d'Etat et nous devons aussi veiller à ne pas générer d'opposition du voisinage.

Il est demandé si un parking sera prévu. Le Vice-doyen Renner répond que dans l'optique de la mobilité douce de la Ville, les places de parc seront réduites au profit de la création d'un parking à vélos.

#### **8. Présentation du ScienScope par le Vice-doyen C. Renner**

La présentation est jointe au présent procès-verbal.

E. Ceylan s'interroge sur la charge de travail qui sera celle des moniteurs. Une discussion s'engage et le Vice-doyen Renner indique que ces problèmes devront être communiqués au représentant de la section ou du département qui le portera à la connaissance du comité et ajoute qu'une charte sur la façon de fonctionner est en préparation.

#### **9. Problèmes liés à l'accueil d'étudiants étrangers en stage de recherche (bachelor, master)**

Les membres du Conseil profitent de la présence de Mme Cors-Huber pour discuter également de ce point.

Le Pr Wolf explique les problèmes qu'il rencontre pour l'engagement de stagiaires. Jusqu'à présent, l'étudiant venait faire son stage sans fonction particulière et le Département payait un défraiement pour aider l'étudiant à vivre à Genève. Dorénavant, il faut annoncer les étudiants qui souhaitent faire un stage auprès des RH, qui demandent que le stagiaire soit engagé sur une fonction PAT avec une demande de visa, une demande de permis de travail, etc. La charge administrative pour l'étudiant et pour le professeur est tellement lourde qu'il se demande s'il doit toujours accepter des stagiaires.

Mme Cors-Huber explique que pour protéger les stagiaires, le Canton a pris des mesures extrêmement contraignantes notamment pour éviter le dumping salarial. En fonction des nationalités, le stagiaire doit pouvoir justifier des moyens financiers pour vivre. Actuellement, il n'existe pas d'autres solutions. Le Canton part du principe que si le stage est rémunéré, le stagiaire doit être employé. L'Université a tout de même obtenu le fait que si le stagiaire ne fournit pas de prestation, alors il n'est pas payé, mais ceci n'empêche pas la charge administrative.

X. Perret demande s'il est possible de changer le nom de la fonction par exemple « formation extra muros temporaire ». Mme Cors-Huber répond que la fonction de « stagiaire » est utilisée pour obtenir des permis de manière facilitée.

Une discussion s'engage sur le fait qu'un des rôles de l'Université est l'échange d'étudiants et sur les moyens de rémunération.

#### **10. Proposition de création du Master en Sciences Biomédicales**

Le Pr Scapozza présente les documents annexés à l'ordre du jour de la présente séance.

Le Pr Scapozza passe en revue les corrections que J. Moser lui a transmises.

T. Soldati demande si ce master n'est pas en concurrence avec le CILS. Le Pr Scapozza explique qu'actuellement les stages ne sont plus donnés dans le CILS.

Soumise au vote, sous réserve des remarques de J. Moser, la proposition de création est acceptée à l'unanimité (14 oui, 0 non).

#### **11. Validation du modèle d'attestation pour la participation à la vie associative et modalités d'attribution**

H. Boutin présente le modèle annexé à l'ordre du jour de la présente séance.

L. Guénée demande si les associations ne sont pas associées aux sections, car dans ce cas, il faudrait ajouter d'autres signatures. H. Boutin répond par l'affirmative et ajoute que ce modèle est déclinable.

Le Pr. Wolf demande ce qu'est est la base légale de ce document. La réponse est qu'il n'y en a aucune, car il s'agit simplement d'une reconnaissance qui pourra être ajoutée à un CV. Une discussion s'engage sur ce point.

M. Morgantini indique que le bord vert impliquera une impression bord à bord par Repromail et que le logo devrait se situer à gauche. H. Boutin indique qu'il pensait imprimer plusieurs feuilles avec le bord et ensuite imprimer le texte selon les besoins.

S. Gariglio demande s'il ne serait pas judicieux que le Président de l'Association signe également. B. Schaller répond qu'un étudiant ne peut pas signer un document avec le logo de l'Université.

L. Guénée demande si cette attestation sera établie pour tous les étudiants de l'association ou si elle est seulement pour les étudiants qui participent activement. H. Boutin répond qu'elle sera établie uniquement pour les étudiants qui participent activement.

Le Président indique que les modalités doivent également être discutées de même que la responsabilité des signataires. Le terme de « certificat » doit être revu en mettant « attestation ». Il faudrait prendre exemple sur la Faculté de GSEM.

Ce point est remis à la prochaine séance.

## **12. Débriefing du groupe de travail évaluation des enseignements par le Vice-doyen Wolfender**

La présentation du Vice-doyen Wolfender est annexée au procès-verbal de la présente séance.

Une discussion s'engage sur l'idée de rendre l'évaluation obligatoire.

Une discussion s'engage sur le fait de créer une charte de l'étudiant. Il est proposé d'indiquer directement que les propos injurieux et diffamatoires ne seront pas pris en compte plutôt que de créer une charte. Le Vice-doyen Wolfender pense que la charte peut avoir des côtés positifs et qu'en Faculté de médecine, cela a réglé plusieurs problèmes et cela vaudrait la peine de voir ce que la charte de la Faculté de médecine propose. La discussion se poursuit sur ce point.

Les étudiants indiquent que le problème avec ce questionnaire est qu'il tombe en milieu du semestre. Le Pr Soldati explique que le professeur peut choisir à quelle date il souhaite que le cours soit évalué.

Le Vice-doyen Wolfender résume la discussion en indiquant que les membres du Conseil participatif ne sont pas favorables à rendre ces évaluations obligatoires même si la fréquence est modifiée.

Le Président propose de demander au groupe de travail de continuer à réfléchir à ces questions et propose de voter sur cette demande. Les membres du Conseil participatif ont accepté cette demande à l'unanimité (12 oui, 0 non). Une séance extraordinaire du Conseil participatif pourrait avoir lieu pour traiter ce point. Le Vice-doyen Wolfender propose d'inviter le Prof. Wolf dans ce groupe de travail. Il indique également qu'une réflexion devra être menée sur la fréquence des évaluations et sur la possibilité qu'elle soit demandée par les étudiants.

## **13. Divers**

- Bibliothèque : il est demandé si la bibliothèque sera agrandie avec la réfection du hall. Le Vice-doyen Renner répond que ce ne sera pas possible avec le nouveau hall, mais qu'un projet est en cours pour l'agrandir du côté de la rue Sainte-Clotilde.
- Enregistrement des cours pour les étudiants qui ne peuvent pas y assister physiquement : les étudiants souhaiteraient avoir plus de cours enregistrés et une harmonisation des supports de cours. Il est expliqué que certains professeurs adorent utiliser les tableaux noirs, ce qui pose problème pour l'enregistrement, car il n'est pas possible de déplacer la caméra pour suivre le professeur. Les pratiques sont différentes selon les sections et les professeurs. Une discussion s'engage sur ce point.

Il est proposé de créer une bibliographie avec un minimum de slides sur Moodle. H. Boutin propose de rappeler aux professeurs la possibilité d'enregistrer leurs cours.

- Le Président propose que les étudiants lui soumettent par écrit les points qu'ils souhaitent traiter lors de la prochaine réunion en mettant Mme Lisette Marques en copie.

- Salle dédiée à la prière : B. Schaller explique que le Décanat a déjà remonté cette question au Rectorat qui lui a répondu qu'il existe déjà des lieux de culte à proximité de l'Université.
- Le Président rappelle que les Prs Mayor et Queloz donneront une conférence pour les étudiants le 28 avril suivie d'un apéritif. Il demande aux membres du Conseil de faire passer l'information.
- Le Président indique qu'étant donné l'heure tardive, les autres points annoncés dans les divers seront traités à la prochaine séance.

Fin de la séance 20h25

Eric Huysecom, Président